



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 18 décembre 2025

Résolution de M. Hadrien Buclin du 13 décembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Vincent Brayer : « Pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 décembre 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Vincent Brayer « Pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Hadrien Buclin :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité approche les autorités cantonales pour leur proposer de mettre sur pied un système de caution publique à l'intention des jeunes en formation en recherche de logement et sans garant. ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité considère que l'obstacle le plus grand pour accéder à un logement pour les jeunes en formation est le ratio entre les revenus des jeunes et la charge locative. Ainsi, le niveau élevé des loyers par rapport aux faibles revenus de la plupart des étudiantes et étudiants constitue l'enjeu majeur contre lequel la Municipalité peut agir directement. C'est pourquoi la Municipalité s'est engagée auprès des hautes écoles vaudoises à mettre en location 500 nouveaux logements étudiants d'ici à 2031. C'est donc en favorisant le développement de logements étudiants financièrement accessibles que la Ville compte lutter contre la difficulté des jeunes à fournir une caution suffisante.

Certaines structures comme la Fondation Solidarité Logements pour les Étudiant-e-s (FSLE) offrent à ce titre la possibilité aux étudiantes et étudiants à très faible capacité financière d'accéder à leur offre de chambres étudiantes sans l'obligation de présenter une garantie ordinaire. La Ville, qui soutient cette démarche, est également représentée au sein du conseil de fondation de la FSLE, renforçant ainsi son engagement en faveur du logement pour étudiant et étudiante accessible.



Il faut ajouter que M. Hadrien Buclin – coauteur de la résolution – a eu l'opportunité en sa fonction de député au Grand Conseil vaudois de formuler directement cette proposition au Conseil d'Etat dans son postulat (17_POS_020) déposé le 21 novembre 2017 au Grand Conseil vaudois. Le Conseil d'Etat s'étant déclaré non favorable à cette proposition et le Grand Conseil ayant refusé de la renvoyer au Conseil d'Etat en sa séance du 25 septembre 2018, la Municipalité considère qu'il serait peu productif de réinviter, dans le contexte actuel, le Canton à considérer cette proposition. La Municipalité souhaite davantage mettre ses priorités sur le développement de nouveaux logements étudiants dans les futurs éco-quartiers en devenir.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter